

Qualité de l'emploi au Canada

Jours non travaillés en raison de grèves et de lock-out, 1976 à 2021

Date de diffusion : le 30 mai 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Jours non travaillés en raison de grèves et de lock-out, 1976 à 2021

Aperçu

Du début des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000, le nombre d'heures non travaillées en raison de grèves et de lock-out a généralement suivi une tendance à la baisse à long terme.

Le nombre d'heures non travaillées en raison de conflits de travail peut entraîner des conséquences économiques et sociales. Un nombre d'heures travaillées moins élevé peut entraîner une baisse de la production économique, une rémunération plus faible pour les travailleurs, de même qu'une augmentation des tensions sociales. Dans le cadre de l'examen de la qualité de l'emploi, cet indicateur fournit des renseignements sur l'efficacité du dialogue social entre les organisations des employés, les organisations des employeurs, et les gouvernements, en ce qui concerne les possibilités d'emploi, la rémunération, la sécurité sociale et le droit de grève.

Les variations annuelles des heures non travaillées en raison de conflits de travail peuvent être influencées par des dynamiques telles que le nombre de conventions collectives et leur durée, la taille des syndicats concernés, la durée des conflits, la conjoncture économique, en plus de tout changement législatif en matière de relations industrielles.

Le nombre d'heures non travaillées en raison de grèves ou de lock-out pour 1 000 employés est calculé à partir des données tirées de l'Enquête sur la population active (EPA).

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence majeure sur les heures non travaillées en raison de grèves et de lock-out, et le nombre d'heures non travaillées par 1 000 employés a peu changé en 2020, s'élevant à 13,7. Toutefois, le nombre d'heures non travaillées en raison de conflits de travail a diminué de 3,8 heures par 1 000 employés pour s'établir à 9,9 heures en 2021. La baisse a été surtout attribuable au secteur public, où les heures non travaillées par 1 000 employés ont diminué de 19,0 pour s'établir à 10,5.

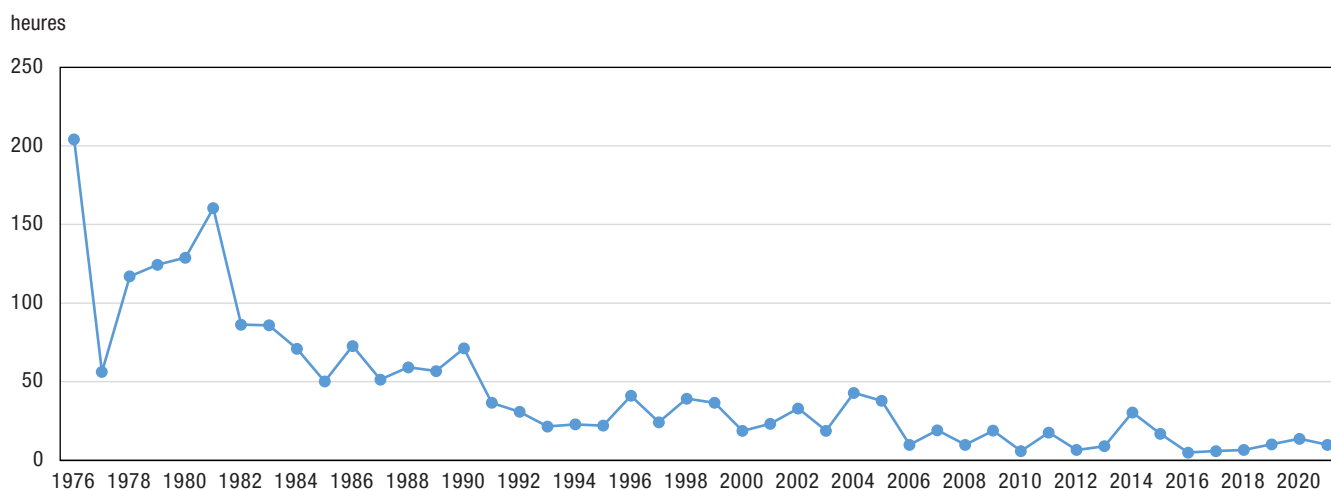
Tendances historiques, 1976 à 2021

En 1976, plus de 200 heures par 1 000 employés n'avaient pas été travaillées en raison de conflits de travail comme des grèves et des lock-out. Bien que le nombre d'heures non travaillées en raison de conflits de travail pour 1 000 employés ait diminué de façon marquée l'année suivante, une tendance à la hausse a été observée de 1978 à 1981, portant le nombre d'heures non travaillées à 160 heures pour 1 000 employés en 1981.

La tendance à long terme des heures non travaillées en raison de grèves et de lock-out au Canada s'est caractérisée depuis 1981 par une baisse relativement rapide de 1982 à 1993, suivie d'une faible tendance à la baisse jusqu'en 2006. À l'exception notable de 2014, il n'y a eu que des variations mineures depuis.

Graphique 1

Nombre d'heures non travaillées en raison de conflits de travail pour 1 000 employés, employés de 15 ans et plus, Canada, 1976 à 2021



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Un portrait récent

Le nombre moyen d'heures non travaillées en raison de grèves ou de lock-out pour 1 000 employés dans le secteur public (10,5) était semblable à celui du secteur privé (9,7) en 2021. Pour la plupart des années, un plus grand nombre d'heures sont perdues en raison de conflits de travail dans le secteur public. Tel que noté par l'indicateur du taux de syndicalisation, la proportion d'employés membres d'un syndicat est plus élevée dans le secteur public comparativement au secteur privé. Le nombre d'heures non travaillées varie toutefois d'une année à l'autre pour plusieurs raisons, incluant le calendrier des négociations des conventions collectives.

En 2021, la baisse de 19,0 heures non travaillées par 1 000 employés dans le secteur public a été en partie attribuable à une baisse de 55,8 heures non travaillées par 1 000 employés dans le secteur des services d'enseignement. Les heures non travaillées en raison de conflits de travail dans ce secteur étaient relativement élevées en 2020. La moyenne annuelle a été poussée à la hausse dans le contexte de la grève de février 2020 parmi les enseignants des écoles publiques en Ontario.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur des **jours non travaillés en raison de grèves et de lock-out** mesure les variations annuelles du nombre d'heures non travaillées pour 1 000 employés en raison de conflits de travail. Dans l'Enquête sur la population active, les heures non travaillées en raison de conflits de travail représentent l'un des nombreux motifs d'absence du travail qui sont recueillis pour les absences d'une semaine entière ou sur une partie de la semaine parmi les employés.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2021.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur les sujets suivants :

[Santé du milieu de travail et absences du travail](#)

[Syndicalisation et relations industrielles](#)